



## La durée d'attente pour une réponse Regroupement familial

Par **salim\_old**, le **22/04/2007** à **09:43**

Bonjour j'ai déposé un dossier de regroupement familial auprès de l'anaem le 23/11/2006 je suis résident dans le 93 .le 20/12/2006 j'ai reçu la visite pour vérification de la superficie de la maison et à ce jour j'ai pas reçu de réponse de la préfecture après 5 mois est ce que c'est normal ou doit je me déplacer à la préfecture pour me renseigner merci

Par **Jurigaby**, le **22/04/2007** à **14:53**

Bonjour.

Article L421-4 : L'autorité administrative statue sur la demande dans un délai de six mois à compter du dépôt par l'étranger du dossier complet de cette demande. Il informe le maire de la décision rendue.

La décision autorisant l'entrée en France des membres de la famille est caduque si le regroupement n'est pas intervenu dans un délai fixé par voie réglementaire.

Le défaut de réponse dans ce délai vaut rejet de la demande.

Bon courage, vous en êtes presque au bout!

Par **ksam\_old**, le **23/04/2007** à **09:49**

Bjr, moi je l'ai déposé le 25/10/06 et depuis pas de nouvelle toujours dans le 93 et j'ignore ou on peut avoir de nouvelles est ce que le maire peut nous renseigner.

Par **salim\_old**, le **30/05/2007** à **08:18**

moi aussi ça fait 6 mois depuis le depot de mon dossier de regroupement familial et j'ai pas encore de réponse et vous Monsieur